



Association Départementale de Vaucluse  
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## REPERE

**Relais Educatif et Professionnel Eco-Responsable Expérimental**

« Ce jardin qui soigne, cette nature qui guérit » Andrew Harrison

## SOMMAIRE

### Éléments de préambule : un projet au service du développement durable territorial et social

- **Un projet au cœur des quartiers prioritaires en lien avec les enjeux des politiques publiques locales**

Le contrat de ville d'Avignon 2015-2020

Quelques indicateurs à retenir

- **Un projet d'ouverture structurant la stratégie associative de l'association en matière de prévention et de protection de l'Enfance**

Rappel des missions de l'association

Présentation du projet Eco-cité de l'ADVSEA

Enjeux liés à l'accompagnement des 16-25 ans

### Un projet au carrefour des politiques sociales, de l'emploi et du développement durable

- **De l'action éducative à l'insertion sociale et professionnelle**

- **Les axes environnementaux supports à la démarche**

### Présentation du parcours de pré-qualification

- **Les 5 principes fondateurs**

Principe de chantier école permanent

Principe d'un parcours de formation progressif et adapté

Principe d'alternance in situ

Principe d'accompagnement éducatif et social individuel et collectif

Principe de vie sociale partagée

## ▪ **Objectifs et contenu**

Quelques apports pour une formation à bâtir  
Progressivité et individualisation du parcours  
Objectifs de la formation

## La mobilisation du partenariat local

- **Acteurs professionnels**
- **Partenaires institutionnels**

## Nature des besoins et financement

- **Les besoins en matière de fonctionnement**
- **Les besoins en matière d'investissement**
- **Le financement**

## L'élaboration et phasage de la mise en oeuvre

- **Un réseau d'acteurs locaux mobilisés, associés dans le cadre d'une infrastructure méthodologique à bâtir**

Un comité de pilotage

Un comité technique

Un comité des financeurs

Contact opérationnels

- **Les différentes phases de mise en oeuvre**

## Éléments de préambule : un projet au service du développement durable territorial et social

Le projet REPERE est né de l'observation des besoins du territoire et de la population menée par les pouvoirs publics, doublée d'un diagnostic social et d'une expertise issue de la mise en œuvre des missions sociales d'accompagnement des publics fragiles en matière de protection de l'Enfance de l'ADVSEA.

Il est également l'émanation d'une réflexion liée aux opportunités nombreuses du territoire, des acteurs, des financements existants et de l'association elle-même eu égard son futur projet stratégique.

Enfin, ce projet répond aux valeurs de l'association car il a pour ambition de s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne humaniste, à un moment où la question du construire ensemble apparaît comme une priorité absolue et qu'il est donc important de travailler le rapport à son environnement sociale comme physique.

### ▪ Un projet au cœur des quartiers prioritaires en lien avec les enjeux des politiques publiques locales

#### Le contrat de ville d'Avignon 2015-2020

Signé le 28 septembre 2015 et porté par le Grand Avignon, le contrat de ville concerne cinq quartiers identifiés comme « prioritaires » par l'Etat, où vit la population la plus fragile et la plus pauvre du point de vue socio-économique (à partir d'un seul critère, le revenu fiscal médian).

Pour le territoire de la Ville d'Avignon, il s'agit des quartiers Sud d'Avignon (Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux), Nord-Est (Reine Jeanne, Grange d'Orel) et Saint-Chamand, lesquels vont bénéficier de mesures exceptionnelles, par exemple des mesures d'accompagnement spécifiques vers l'emploi à destination des jeunes. Les îlots HLM de Montfavet (Sainte Catherine, l'Espélido, les Souspirousne et les Broquetons) bénéficient quant à eux d'un dispositif dit de veille active.

Les quartiers prioritaires se caractérisent par une population jeune, sans emploi, des familles nombreuses ou monoparentales, et une très grande précarité économique. L'accès à des services sociaux et sanitaires adaptés constitue la première étape indispensable pour l'accès à un emploi pour des populations qui sont souvent dans des situations très difficiles et incompatibles avec l'exercice d'un travail.

Il s'agira donc de mettre en place des actions permettant aux populations en recherche d'emploi de faire garder leurs enfants, ou simplement d'accéder à des soins leur permettant d'améliorer leur employabilité et de limiter un absentéisme pénalisant leur parcours professionnel : crèche, maison de santé.

L'objectif général visé est ainsi de proposer aux habitants de ces quartiers des services sociaux et sanitaires permettant de lever certains des obstacles à leur employabilité.

Le résultat attendu est de développer de meilleures conditions de vie pour les habitants en augmentant le niveau d'équipement des agglomérations concernées.

- **Un Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU)** à Avignon sur la période 2014-2024 pour requalifier les quartiers Sud, Saint-Chamand et Nord-Est ;
- **La poursuite de l'opération** de démolition-reconstruction de la Cité Joffre au Pontet
- **Un Plan Stratégique local** sur le quartier Ouest d'Avignon pour pérenniser les investissements du Programme de rénovation urbaine de Monclar achevé cette année
- **Un Programme de réussite éducative** à Avignon pour lutter contre l'échec scolaire, porté par la Ville d'Avignon ;
- **Un Atelier Santé Ville** pour améliorer l'accès aux soins et à la santé ;
- **Un « Citélabs »** pour accompagner les projets de créations d'activités ou d'entreprises... Ces actions s'élèvent à 2 millions d'euros pour la seule année 2015 ;
- **5 quartiers prioritaires** regroupant 28 929 habitants ;
- **2 M€ Le budget du Grand Avignon** dédié à l'ensemble des actions en matière de politique de la ville ;
- **2 M€ de crédits spécifiques au Contrat de Ville** mobilisés en 2015 dans le financement de près de 100 projets.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion des fonds européens PO FEDER FSE 2014-2020 a prévu de soutenir le développement urbain durable par le biais de différentes approches :

- une approche urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires, à l'aide de 4 instruments territoriaux Intégrés (ITI), destinés à quatre agglomérations dont celle du Grand-Avignon.

#### Quelques indicateurs à retenir

Avignon présente un revenu fiscal médian (14 143 €) très inférieur à celui du Grand-Avignon (4 600 euros d'écart).

L'analyse des revenus fiscaux de toutes les classes de revenus, des plus bas aux plus hauts, montre qu'ils sont inférieurs à ceux du Grand-Avignon.

En 2011, un tiers des ménages d'Avignon ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (977 euros/mois).

La moitié des ménages fiscaux sont non imposés contre 45% sur le Grand-Avignon et le Pontet.

Un classement portant sur les 100 plus grandes villes de France a montré, en 2011, qu'Avignon était la 14ème ville la plus pauvre de France, après Béziers et Perpignan mais devant Marseille et une bonne partie de la banlieue parisienne.

### ▪ **Un projet d'ouverture structurant la stratégie associative de l'association en matière de prévention et de protection de l'Enfance**

#### Rappel des missions de l'association

Dans le cadre de sa mission générale d'utilité sociale, l'ADVSEA souhaite s'inscrire activement dans la mise en œuvre de l'un des axes retenus : améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, par la mise en œuvre de service sociaux et sanitaires adaptés.

Conjuguant à la fois la nouvelle mission « initiative et développement », agissant en total transversalité en lien avec les différents services et établissements de l'Association et le projet de restructuration du site dit de la Verdière à Montfavet, l'ADVSEA se veut force de proposition à partir d'un dispositif éco-citoyen s'adressant aux 16-25 ans des quartiers prioritaires ciblés, s'appuyant complètement sur les ressources locales (partenariats, richesses naturelles).

## Présentation du projet Eco-cité de l'ADVSEA

Le projet de l'ADVSEA prend en compte les observations élaborées dans le cadre de la stratégie de développement urbain en termes d'armature paysagère, agricole et naturelle : « Les quartiers sud bénéficient d'une implantation stratégique à proximité de deux entités paysagères structurantes à vocation agricole : les foins de Montfavet et la ceinture verte. Néanmoins ces entités ne sont pas, aujourd'hui, mises en valeur. Elles sont déconnectées l'une de l'autre ainsi que des autres entités paysagères structurantes de l'agglomération et notamment du site de la Confluence et des îles fluviales.

Les quartiers sud sont également situés à proximité de la Durance, mais il est difficile d'y accéder et les bords de Durance ont aujourd'hui une image dégradée.

Un des objectifs, à long terme, est de structurer une trame verte profitant aux quartiers sud et créer une connexion ville/nature. La liaison des différentes entités paysagères entre elles ainsi que leur aménagement permettra de placer les quartiers sud au cœur d'une véritable trame verte (...). »

## Enjeux liés à l'accompagnement des 16-25 ans

Le Vaucluse est le département où il y a le plus bas niveau de qualification, explique Alain Paillard, directeur adjoint de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Des jeunes quittent l'école à 16 ans, nous les récupérons quelques années plus tard, souvent dans des squats et dans la misère. La plupart sont issus des territoires prioritaires de la ville ».

Depuis 2010, l'écart du taux de chômage entre les Zus et le reste du territoire des agglomérations où elles se situent s'est creusé. La crise de l'emploi a frappé plus durement ces zones en difficulté. Entre 2010 et 2012, le taux de chômage y est passé de 21,9 % à 24,2 %, alors qu'il augmentait de 9,4 % à 9,9 % dans les autres quartiers des villes comprenant une Zus : + 2,3 points d'un côté et + 0,5 point de l'autre.

Le revenu médian par unité de consommation en 2009 oscille entre 5600 et 6200 euros (sources INSEE).

Le taux de chômage des 25-49 ans est de 22,7 %, de 16,6 % pour les 50-64 ans, contre respectivement 9,1 % et 6,7 % pour ces populations hors Zus.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus touchés par le chômage. 45 % de cette classe d'âge est concernée dans les zones urbaines sensibles contre 23,1 % hors Zus, en 2012. (Source : observatoire de inégalités, mars 2014).

Les jeunes de moins de 20 ans représentent entre 29 et 36% de la population, selon les quartiers.

## Un projet au carrefour des politiques sociales, de l'emploi et du développement durable

### ■ De l'action éducative à l'insertion sociale et professionnelle

**La question de la formation et de l'emploi des jeunes**, et spécifiquement celles des « décrocheurs » est une problématique majeure.

Ces quelques indicateurs indiquent à quel point la question de l'appauvrissement des territoires sur lesquels intervient l'ADVSEA est sensible. Du « décrochage scolaire » au « décrochage social », il n'y a qu'un pas qui est vite franchi...

**Ce processus de « décrochage scolaire »** s'est caractérisé par de fréquentes ruptures (absentéisme, exclusions) plus ou moins longues.

A l'âge de 16 ans, cette rupture est « consommée ». La quasi absence de dispositifs adaptés à ces jeunes se traduit le plus souvent par un « décrochage social », une forme de défiance vis-à-vis des institutions socio-éducatives et d'insertion. Pour ces jeunes, le processus de socialisation s'est opéré avec des ruptures. Le cumul d'un déficit avéré de savoirs de base et d'un étayage éducatif fragile (milieu de vie, pauvreté...) est générateur d'une véritable inadaptation, pour ne pas dire un « handicap », qui leur rend très difficile, toute forme d'insertion sociale et professionnelle immédiate.

La massification des jeunes inscrits dans ce processus, l'hyper précarité de leur environnement familial (pour ne pas dire la pauvreté) se traduit par une augmentation préoccupante de demandes d'inscriptions sur des chantiers éducatifs dès 16/17 ans. L'expérience nous prouve que ces chantiers qui agissent prioritairement sur l'activation d'une socialisation par le travail, constituent une réponse pertinente, dans la mesure où ils allient accompagnement éducatif individualisé, « normalisation » par le travail et rémunération.

Le chantier éducatif va permettre une remobilisation du jeune par l'accroche avec un encadrement éducatif fiable et exigeant. Malheureusement, la durée limitée de ces actions (souvent guère plus de trois semaines), faute de poursuite adaptée et malgré des formes d'accompagnements éducatifs post chantiers individualisés (forcément plus distants), ne permet pas d'inscrire plus solidement ces jeunes dans un continuum de prise en charge éducative et d'insertion et le « retour à la case quartier » va vite fragiliser ces premières « consolidations éducatives ».

***Il conviendrait de sortir de l'aspect pas trop ponctuel de ces actions et de les inscrire dans un dispositif plus global, qui viserait à mettre en œuvre des formes de « parcours éducatifs et d'insertion », parcours qui démarreraient par une phase de formation.***

Les éducateurs, au contact avec les jeunes **les plus en difficulté** se trouvent souvent démunis tant l'écart entre les publics rencontrés et les dispositifs d'insertion qu'offre le droit commun est important.

En même temps que ce fossé se creuse, ils assistent au développement et à la « banalisation » d'une économie parallèle et illégale, et ce, de plus en plus précocement (dès la préadolescence).

La Prévention Spécialisée n'a pas pour finalité l'insertion professionnelle mais elle travaille à mettre en place des « passerelles » entre les jeunes rencontrés et les dispositifs et structures œuvrant dans l'insertion socioprofessionnelle.

***Ces « passerelles » ou « sas » reposent sur des fondements de travail d'accompagnement éducatif. Ecouter, guider, conseiller, former, orienter, mobiliser, dépanner, autant de verbes d'actions qui jalonnent le quotidien de ces prise en charge. Ces modes opératoires n'ont de sens que s'ils peuvent s'articuler à des « réponses***

**concrètes » en matière d'actions visant à une insertion par l'emploi ou la formation. Faute de quoi, la relation éducative risque de rapidement tourner court.**

### ▪ **Les axes environnementaux supports à la démarche**

Le projet est structuré autour de **4 axes environnementaux** :

- préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité,
- réduire et gérer autrement les déchets : tri, recyclage et valorisation,
- adopter une consommation plus économe et plus responsable de l'eau et des énergies,
- lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits de tous et agir pour les solidarités.

Le dispositif proposé est centré sur la connaissance de l'environnement et sa prise en compte, permettant de contribuer au développement social de la personne elle-même car elle va pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la soutenir dans l'ensemble de ses problèmes (logements, santé, familiaux, administratifs) grâce à la mobilisation d'acteurs complémentaires fédérés autour de ce projet.

Les spécialistes de l'insertion ont réalisé sur le terrain que le travail de la terre s'avère bénéfique aux personnes éloignées du monde du travail. Elles y retrouvent en effet un certain nombre de valeurs fondamentales.

Les espaces verts d'insertion sociale, et plus généralement l'environnement, peuvent donc constituer de véritables supports pour créer ou recréer des liens, initier des projets professionnels, avoir une activité physique ou encore accéder à une nourriture de qualité.

### ▪ **Les 5 principes fondateurs du dispositif de pré-qualification**

Compte tenu des éléments de problématiques évoqués précédemment, il conviendrait d'arrimer le projet à cinq principes fondateurs constituant **un socle éducatif cohérent**.

#### **Principe de chantier école permanent :**

Le parc de la Verdière avec ses 4,5 hectares situés en pleine zone verte protégée d'Avignon offre l'immense opportunité de pouvoir mettre en œuvre in situ les chantiers.

- Entretien des espaces verts : entretien des espaces verts et du cours d'eau, fleurissement...
- Aménagements paysagers : mise en valeur du site, construction d'un théâtre de verdure, construction d'un parcours santé...
- Production : Agriculture, maraichage, floriculture, apiculture... Terrain agricole existant avec projet d'implanter des serres, éco aménagements, compostage...
- Mécanique en matière de matériel thermique agricole
- Etc...

En fonction des partenariats contractualisés, d'autres chantiers périphériques pourront se développer.

Exemples d'actions permanentes :

- Entretien de sites divers
- Entretien et désherbage des trottoirs, sentiers de randonnée
- Remise à niveau de talus et espaces verts
- Nettoyage des cimetières
- Lavage des bacs et jardinières
- Entretien de sentier pédagogique
- Remise en état des bancs, tables de brasserie destinées aux manifestations

La notion de chantier permanent repose sur le constat que l'accroche, les ressorts motivationnels d'un public ayant un passé de décrochage et de ruptures scolaires doit avant tout reposer sur une forme d'action « concrète », proche du monde du travail.

### **Principe d'un parcours de formation progressif et adapté :**

Le chantier doit être articulé à la notion de formation, avec une progression :

**mobilisation/remobilisation => découverte/sensibilisation => pré qualification.**

### **Principe d'alternance in situ :**

La pédagogie de l'alternance (MFR, apprentissage) n'a plus à faire ses preuves, notamment pour ce qui concerne les publics en difficulté avec les systèmes traditionnels d'enseignement. Des expériences de chantiers écoles, menés sur des quartiers d'habitat social ont pu permettre à des jeunes en grande difficulté d'accéder à une qualification.

L'alternance développée in situ va permettre de passer en temps réel de l'espace de cours à celui de l'expérimentation professionnelle, sans déperdition, dans un va et vient permanent et dynamique.

### **Principe d'accompagnement éducatif et social individuel et collectif**

Le temps de formation est un temps de « mise à plat » des freins, handicaps qui font obstacle à l'insertion.

- Des temps collectifs, sous forme d'ateliers (santé, relaxation, interventions diverses-justice, emploi...par exemple.
- Des accompagnements individualisés par les éducateurs, psychologues...

### **Principe de vie sociale partagée**

La période de formation sera l'occasion d'un projet social partagé faisant appel à des notions de vie de groupe obligatoire (temps de cuisine, repas, cours, travail...), de coopération, d'entraide...

Il s'agit par-là de mettre les jeunes ayant vécu des formes de rupture dans leurs processus de socialisation en situation de se confronter à des modes de vie collective ou cette socialisation s'exerce de manière « verticale » (l'enseignant, l'éducateur, l'adulte référent) mais aussi de manière « horizontale » (le groupe de pairs).



## ▪ Objectifs et contenu

### Objectifs de la formation

Le dispositif REPERE a pour objectif de permettre à des jeunes personnes :

- de faire émerger une envie de s'occuper de soi, de retrouver la confiance et de « reprendre racine » avec son environnement global
- de découvrir les plaisirs, les richesses et les métiers de la nature
- d'expérimenter un projet professionnel ou de confirmer un choix d'orientation ou un projet professionnel déjà validé en découvrant les différentes filières et la réalité des emplois accessibles et en approfondissant les connaissances pour entrer en formation qualifiante ou aller directement à l'emploi.

À l'issue de cette action, les stagiaires maîtriseront les pré-requis nécessaires à l'accès à un parcours qualifiant de niveau V (CAPA, BEPA, BPA) correspondant à leurs projets de vie et professionnel.

### En fin de formation, les jeunes seront capables de :

- Maîtriser les calculs de bases
- Maîtriser les fondamentaux dans les domaines de l'expression et de la communication
- Connaître et respecter les consignes de sécurité sur un chantier
- Identifier les phases de travail et les différents intervenants dans les chantiers
- Identifier les différents emplois accessibles dans les filières étudiées
- Se situer dans l'entreprise
- Communiquer sur leur projet professionnel et leurs acquis (compétences) auprès des entreprises
- Affiner et/ou confirmer leur orientation professionnelle
- Maîtriser les pré-requis nécessaires au suivi d'une formation professionnelle agricole :
  - Faire preuve de ponctualité et d'assiduité
  - Développer un esprit d'équipe
  - Faire face aux conditions climatiques
  - Rendre compte des situations
  - Appliquer les consignes données
  - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
  - Prendre des initiatives

### Quelques apports pour une formation à bâtir

⇒ **Durée de la formation** : 4,5 mois (18 semaines), afin d'envisager deux modules par an.

### 16 modules d'une semaine pour découvrir concrètement les métiers par une mise en situation professionnelle :

- Entretien de l'espace rural
- Aménagement paysager
- Grandes cultures
- Maraîchage
- Viticulture
- Arboriculture
- Apiculture
- Travaux des productions horticoles
- Éducation à l'environnement & biodiversité

- Alimentation & hygiène
- Entretien du matériel
- Hygiène et sécurité au travail
- Utilisation de l'outil informatique
- Les filières professionnelles et les emplois
- Consolidation des savoirs de base en expression/communication
- Consolidation des savoirs de base en mathématiques

- ⇒ **Nombre de jeunes par module** : 12 jeunes, soit 24 par an ; le principe d'alternance permettra une rotation : 6 jeunes en cours et 6 jeunes sur le chantier.
- ⇒ **Statut des jeunes** : stagiaires de la formation professionnelle (ASP)
- ⇒ **Entrée /sortie** : principe d'entrées et sorties permanentes
- ⇒ **Des ateliers d'accompagnement psychosocial et des interventions éducatives individualisées permanents**

### Progressivité et individualisation du parcours

#### **1- Repérage - Entretien de positionnement - Evaluation du jeune**

Positionnement/prérequis

Contractualisation/engagements réciproques => contrat d'objectifs avec période d'essai

#### **2- Phase de découverte/mobilisation sur le projet**

Coaching personnel

Accompagnement renforcé

Alternance chantier/formation

Détermination de choix d'orientation

Stage à l'extérieur, selon choix

Bilan

#### **3- Phase pré qualifiante**

Alternance chantier/formation

Stage à l'extérieur

Bilan + orientation post formation

Suivi et insertion

### La mobilisation du partenariat local

#### ▪ **Acteurs professionnels**

- PJJ
- CFPA
- Lycée François Pétrarque – Cantarel
- Lycée les Chênes Carpentras
- Epicurium
- INRA
- Mas de Carles

- Chambre d'agriculture
- Avenir 84 (Serious game – e-portofolio)
- Mission locale
- ONF
- Francas

#### ▪ **Partenaires institutionnels**

- PJJ (EPEI)
- Ville d'Avignon (Brigades vertes)
- Bailleurs sociaux (aménagement paysagers)
- Villes et intercommunalités
- CD84
- DDCS
- CR PACA

### Nature des besoins et financement

#### ▪ **Les besoins en matière de fonctionnement**

<b>Accompagnement éducatif</b>	<b>Formation</b>
<b>ADVSEA PJJ – CFPPA – ML – Ville Avignon</b>	<b>Centre de formation PJJ – CFPPA - ML</b>
Repérage et mobilisation	Matières générales et technologiques
Encadrement technique chantier permanent	Enseignements professionnels
Accompagnements éducatifs individualisés	Ateliers vie sociale, environnement, santé...
Jeunes en service civique, engagement citoyen ou autre	Coaching professionnel

#### ▪ **Les besoins en matière d'investissement**

Equipements sur site (Espaces jardinages - Complexe sportif – Théâtre de verdure – Serres)  
Petits matériels et graines

#### ▪ **Le financement**

##### Institutionnels :

- Fonds européens FEDER/FSE
- CR PACA
- GA
- VILLE
- DDCS
- Tarification des ESMS
- Subventions environnement

##### Mécénat :

- *Fondation Georges TRUFFAUT*

Lancée en juin 2011, la fondation d'entreprise Georges Truffaut s'est donnée pour mission de soutenir des projets « où le végétal est au service de l'homme ».

Daniel Joseph, le directeur de la fondation Truffaut, explique que le prix récompensera trois grandes catégories de jardins. « Le jardin thérapeutique, c'est-à-dire le jardin qui soigne et que l'on soigne. Les jardins pédagogiques qui luttent pour garder un coin de terre en ville. Enfin, des jardins d'insertion et des jardins partagés pour les jeunes en difficulté et ceux qui vivent en vertical, des jardins qui font la promotion de l'auto-nutrition et qui redonne envie d'apprendre. »

- *Banques* : Caisse d'Épargne – Fondation CEPAC
- *Mutuelles* : Harmonie
- *Autres* : EIG

## L'élaboration et phasage de la mise en œuvre

### ▪ **Un réseau d'acteurs locaux mobilisés, associés dans le cadre d'une infrastructure méthodologique à bâtir**

#### Un comité de pilotage

Il s'agit de regrouper les initiateurs du projet afin de structurer le cahier des charges, d'en assurer le suivi de sa mise en œuvre et de veiller à son évaluation continue, ce comité concerne donc :

- ADVSEA (SPST)
- PJJ
- Semailles
- ML
- Ville Avignon

#### Un comité technique

Ce comité doit assurer les conditions de la mise en œuvre du projet et effectuer une mission de régulation et d'adaptation permanente.

#### Un comité des financeurs

Le projet s'adosse à différentes politiques publiques au niveau européen, national, régional et local, ce qui nécessite un pilotage renforcé de la mobilisation et du suivi des moyens avec les acteurs suivants :

- CR PACA
- Grand Avignon
- Préfecture/DDCS
- CD Vaucluse
- PJJ
- Région PACA - CJR
- Ville Avignon

### ▪ **Un démarrage progressif en plusieurs phases**

Phase 1 : préparation du terrain

Phase 2 : préparation et mise en œuvre du volet formation

Phase 3 : installation des gros équipements

Phase 4 : développement des chantiers éducatifs à l'extérieur du site